

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, announced today that an office of the Canadian Military Mission to the Four Powers who have particular responsibilities regarding Berlin will be reestablished in West Berlin at the beginning of March. The Canadian Ambassador to the Federal Republic of Germany will continue to be the Head of this Mission. The Berlin office of the Canadian Military Mission had been transferred to Bonn in late 1969, when a number of Canadian posts abroad were closed for economy reasons.

This reopened Canadian government office, which will bear the designation of Canadian Military Mission and Consulate and which will be staffed by foreign service personnel, will provide normal assistance and services to the increasing number of Canadians, tourists as well as businessmen, who visit the city.

The re-establishment of a Canadian presence in Berlin also reflects the continuing support by Canada for the particular status of that city. This status is based on the rights and responsibilities of the Four Powers (Britain, France, the USSR and the USA) set out in various quadripartite agreements.

★

★

★

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui qu'un bureau de la Mission militaire du Canada accréditée auprès des quatre puissances avec responsabilités particulières concernant Berlin, sera rétabli à Berlin Ouest au début de mars. L'Ambassadeur du Canada auprès de la République fédérale d'Allemagne continuera d'être le chef de la Mission. Le bureau à Berlin de la Mission militaire du Canada avait été déplacé à Bonn à la fin de 1969, au moment où, pour des raisons d'économie, plusieurs postes canadiens à l'étranger avaient été fermés.

A sa réouverture le bureau du Gouvernement canadien à Berlin portera le nom de Mission militaire et Consulat du Canada. Il sera pourvu de personnel du service étranger. A titre de consulat, le bureau fournira l'aide et les services ordinaires au nombre croissant de touristes et hommes d'affaires canadiens qui visitent la ville.

Le rétablissement d'une présence canadienne à Berlin reflète aussi l'appui soutenu que le Canada accorde au statut particulier de cette ville. Le statut en question se fonde sur les droits et responsabilités des quatre puissances (Grande Bretagne; France; URSS et Etats-Unis) en ce qui concerne Berlin et qui ont été définis dans diverses ententes quadripartites.